

La mitzva de la semaine

Par le Rav Shaoul David Botschko

Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Kokhav Yaacov)

Traduit de l'hébreu par Elyakim P. Simsovic

Parachat Behouqotay

La dîme du bétail

La paracha s'achève pratiquement sur un ensemble de commandements liés au Tabernacle, parmi lesquels celui de la dîme du bétail (Lévitique XXVII, 32) :

« Et toute dîme du gros et du menu bétail, tout ce qui passera sous la verge, le dixième sera consacré à Hachem. »

Rachi explique :

« Sera consacré : c'est-à-dire que seront approchés sur l'autel son sang et ses parties grasses, la chair étant consommée par les propriétaires car elle n'est pas énumérée parmi les parties attribuées aux cohanim, et nous ne trouvons pas qu'elle doive être donnée aux cohanim. »

Contrairement aux autres *mitzvoth* de la paracha – telles que les *'arakhim* et les *'haramim*¹ qui relèvent tous des donations au Tabernacle ou aux cohanim, la *mitzva* de la dîme consiste à apporter l'animal au sanctuaire en offrande de réconciliation (*chelamim*) dont la chair, à l'exception des parties versées ou brûlées sur l'autel, est consommée par le propriétaire et sa famille.

Les *mitzvoth* énumérées dans la paracha n'ont pas cours de nos jours en l'absence du Temple. Même lorsqu'il sera reconstruit, la dîme du bétail sera sans conséquence effective pour la plupart d'entre nous qui ne sommes pas des éleveurs. Pourtant, cette *mitzva* nous concerne quand même, comme l'explique le *Séfer Ha-'Hinoukh*² (Parachat *Be 'houqotay*, mitzva 360) :

Entre les principes du commandement : Dieu a fait choix du peuple d'Israël et désire pour sa justification que tous pratiquent Sa Thora et connaissent Son Nom. Dans Sa sagesse, il les attire dans cette mitzva afin

¹ *'Arakhim* et *'haramim* : ces termes désignent des personnes et des biens qui ont été voués au Tabernacle et la Thora donne l'estimation de leur valeur monétaire.

² Le *Séfer Ha-'Hinoukh* (« Livre de l'Éducation ») ou plus simplement « le *'Hinoukh* » est un ouvrage publié anonymement en Espagne au 13^{ème} siècle. Il présente les 613 commandements de la Thora en suivant l'ordre des versets du Pentateuque, et non pas selon un ordre systématique, tel que le *Séfer Ha-Mitzvot* de Maïmonide. Il décrit le principe de chaque commandement, sa source biblique, son arrière-plan conceptuel et un rapide survol de la *halakha* en ce qui concerne son observance.

qu'ils apprennent les leçons de la moralité. Il sait, en effet, que la plupart des gens sont attirés par ce qui est matériel et physique, et ne se consacreront pas en permanence au labeur de la Thora. Dans Sa sagesse, Il a trouvé moyen de faire en sorte que tous connaissent à tout le moins le propos de Sa Thora. Parce qu'il ne fait aucun doute que tout le monde est attiré au lieu où se trouve son argent. Ainsi, lorsque chaque année on apporte la dîme de son bétail, à l'endroit où on s'occupe de la sagesse et de la Thora, c'est-à-dire à Jérusalem où siège le Sanhédrin dépositaire de la connaissance et de la science. Nous y apporteront aussi la dîme de nos récoltes quatre années sur les sept de la période sabbatique (puisque aussi bien on sait qu'on y mange la deuxième dîme) de même que les fruits de la quatrième année après la plantation d'un arbre. Le propriétaire ira là pour étudier la Thora, ou il y enverra un de ses fils pour y étudier et se nourrir des mêmes fruits. »

On peut donc déduire de cette *mitzva* l'importance d'organiser des séminaires et des conférences où le grand public pourra venir s'imprégner du parfum de la Thora. Elle n'est pas l'apanage des rabbins et des savants, des étudiants professionnels, elle appartient à tout Israël, à chacune de ses familles. C'est ainsi que, de nos jours, nous pouvons, en quoi que ce soit, pratiquer cette *mitzva* de la dîme du bétail.